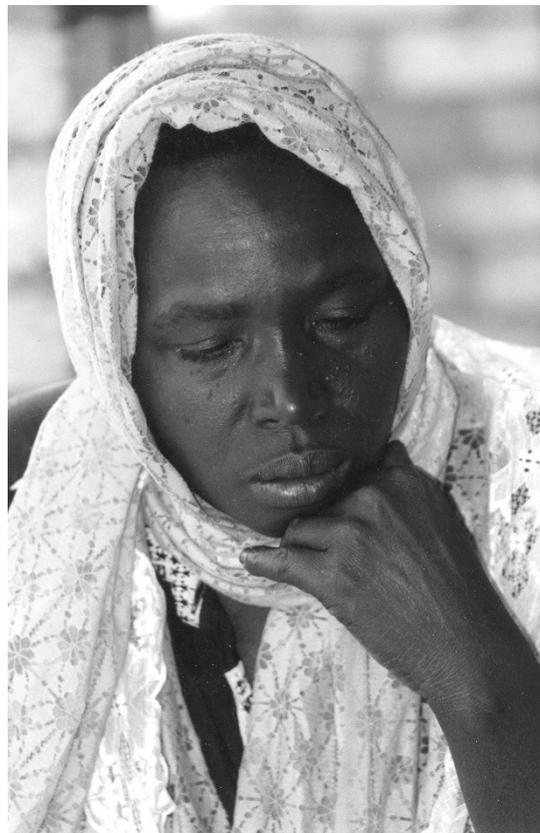


1994 – 2024

**30^{ème} COMMEMORATION
DU GENOCIDE DES TUTSI DU RWANDA**



REIMS – JANVIER 2024

COLLECTIF DES PARTIES CIVILES POUR LE RWANDA

Contact : collectifrwanda@aol.com

RWANDA

COMMEMORER A REIMS LE 30^{ème} ANNIVERSAIRE DU GENOCIDE DES TUTSI DU RWANDA

L'année 2024 correspond à la 30ème commémoration du génocide des Tutsi du Rwanda. Cet anniversaire du troisième génocide du siècle dernier aura un retentissement à la hauteur de ces massacres qui ont exterminé plus d'un million d'enfants, de femmes, d'hommes, de vieillards, en seulement trois mois, entre avril et juillet 1994. Cent jours, durant lesquels les membres de la minorité tutsie, stigmatisée de longue date, seront impitoyablement massacrés.

Au Rwanda, les commémorations officielles débuteront le 7 avril, date du déclenchement de cette solution finale africaine. Des moments de recueillement sont organisés dans de très nombreuses villes à travers le monde et dans bon nombre de capitales européennes.

La Ville de Reims, qui accueille parmi ses associations le siège social du Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda, créé en 2001, ne pouvait être absente de cet anniversaire.

Pour entretenir la mémoire, pour sensibiliser les jeunes générations sur ces tragiques événements, pour rendre hommage aux victimes, le Collectif des Parties Civiles Pour le Rwanda vous propose en ce début d'année :

- Une exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah. Une vingtaine de panneaux permettent de comprendre la genèse du génocide jusqu'à l'organisation des massacres.
- Une intervention plastique. L'artiste Bruce Clarke a souhaité mettre la lumière sur « les Femmes debout », ces femmes rwandaises qui résistent à toute forme de déshumanisation et qui retissent, dans la dignité, les liens perdus.

L'exposition et les œuvres artistiques se veulent accessibles au plus grand nombre. Elles sont présentées dans le hall d'accueil de la Maison de la Vie Associative de Reims, 122 bis, rue du Barbâtre, du lundi 29 janvier au vendredi 23 Février 2024, aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8 h 45 à 22 h 30, le samedi entre 8 h 45 et 18 h 30.

Des membres du CPRC, sur réservation préalable, se tiennent à la disposition des enseignants et groupes constitués pour accueillir et guider les visiteurs. Compter une heure. contact@cp-cr.fr

RWANDA

SOMMAIRE

- 1 – L'exposition
- 2 – L'intervention plastique
- 3 - Vue générique
- 4 – Repaires historiques
- 5 – Caractéristiques du génocide
- 6 – Le CPR
- 7 – Bibliographie
- 8 - Filmographie
- 9 – Vidéos

RWANDA

L'EXPOSITION

« RWANDA 1994 »

Entre le 7 avril et la mi-juillet 1994, plus d'un million de personnes sont mortes assassinées au Rwanda : en moins de trois mois, les trois quarts de la population tutsi ont péri au cours du dernier génocide du XXe siècle.

Événement historique majeur, le génocide des Tutsi rwandais n'est pas le fruit d'un soudain accès de folie collective. Le 7 avril 1994, lorsque débute l'extermination des Tutsi, les tueurs mobilisent toutes les ressources matérielles et humaines d'un État pour la mise à mort de masse. Sur les collines et dans les quartiers, ils s'adonnent à la traque et à l'assassinat de leurs voisins. L'efficacité et la rapidité du massacre systématique des hommes, des femmes et des enfants tutsi rendent compte de la préparation minutieuse des tueries.

Envisager l'histoire et la mémoire du génocide des Tutsi implique une confrontation avec la réalité humaine et matérielle des massacres.

L'exposition débute par un temps consacré aux « idées reçues » où sont reprises et expliquées quelques notions souvent entendues sur cet événement : la lecture « ethnique » de la réalité rwandaise, le « double génocide ». Les panneaux sont organisés en trois parties : Comprendre l'événement, Entrer dans l'événement, Vivre avec l'événement. S'y ajoute un panneau sur le génocide vu à travers le regard des enfants. En effet, prendre au sérieux le récit des enfants rescapés, c'est voir le génocide autrement, à partir du basculement de l'enfance dans un monde adulte devenu impuissant à la protéger.

Le Mémorial de la Shoah

Ouvert depuis 2005, le Mémorial de la Shoah est aujourd'hui l'institution de référence en Europe sur l'histoire de la Shoah. Il intègre le Mémorial du martyr juif inconnu, dont les façades, le parvis et la crypte ont été conservés, et le Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), créé en 1943 par Isaac Schneersohn.

Le Mémorial de la Shoah propose des activités adaptées à tous les âges et à toutes les sensibilités : visites guidées, expositions temporaires, cycles de rencontres, colloques... Pour les scolaires, des ateliers pédagogiques, des parcours en partenariat avec des institutions culturelles, ou encore des voyages d'études sont mis en place. Le Mémorial organise aussi des formations pour les enseignants et différents corps de métier aussi différents que celui des gardiens de la paix, des journalistes...

RWANDA

L'INTERVENTION PLASTIQUE

« LES FEMMES DEBOUT » de Bruce CLARKE

« Depuis le vingtième siècle, et au contraire des guerres précédentes, les civils sont devenus les victimes principales dans les conflits armés. Au Rwanda, les femmes, au-delà de leur statut de civiles, ont subi un acharnement sadique en raison de leur genre. Le génocide n'a fait qu'exacerber les inégalités entre les femmes et les hommes.

Durant cette période, les femmes ont été victimes de violences physiques, sexuelles et mentales. Le viol a touché entre 300 000 et 500 000 femmes et plus de 66 % d'entre elles ont ensuite été testées positives au VIH¹. C'est le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) qui a prononcé la première condamnation pour l'utilisation du viol comme arme de guerre dans le génocide contre les Tutsi. L'utilisation de la violence massive contre les femmes tutsies visait en effet à annihiler le groupe ethnique dans son ensemble en s'en prenant à la source de la vie. Si les femmes furent des victimes particulièrement touchées par la politique génocidaire, elles se révélèrent des actrices essentielles de la reconstruction et de la transmission de la mémoire post-génocide.

A la fin du génocide, les femmes représentaient 70 % de la population survivante. C'est alors le début d'un long processus de résilience, de réconciliation et de reconstruction nationale dans lequel les femmes, grâce à leur volonté et leur détermination, vont jouer un rôle prépondérant. Seules à la tête de leur famille, les femmes se sont mobilisées dans des associations pour s'entraider, adopter des orphelin·e·s ou encore réhabiliter les réfugié·e·s.

Au cœur de la société rwandaise, les femmes "debout" résistent à toute forme de déshumanisation, elles (re)tissent dans la dignité les liens perdus, elles sont les fers-de-lance du relèvement du pays, notamment en créant l'association des veuves du génocide d'avril (AVEGA) ainsi que les médiatrices de la mémoire qui se transmet aux générations futures. Voilà pourquoi en 2024 la lumière est mise sur les Femmes debout ».

BRUCE CLARKE

Plasticien et photographe, Bruce Clarke est né en 1959 à Londres. Il réside depuis le début des années 90 en France. C'est aux Beaux-Arts de l'Université de Leeds, dans les années quatre-vingt, qu'il est initié au mouvement Art & Language animé par Michael Baldwin, David Bainbridge, Terry Atkinson, Harold Hurrell. Son œuvre traite de l'histoire contemporaine, de l'écriture et de la transmission de cette histoire pour stimuler une réflexion sur le monde contemporain et ses représentations. Résolument ancrée dans un courant de figuration critique, sa recherche plastique intègre les codes pour mieux les retourner contre les appareils de pouvoir et d'injustice.

D'origine sud-africaine par ses parents, il était très tôt engagé politiquement et artistiquement pour le changement en Afrique du Sud. Il était un des responsables du la Rencontre Nationale contre l'Apartheid (mouvement anti-apartheid en France). Parallèlement il suit l'évolution de la guerre au Rwanda et des signes avant-coureurs du génocide. Après un reportage photographique effectué quelques semaines après le génocide en 1994, il décide de proposer la création sur un site proche de Kigali, Le Jardin de la mémoire, un mémorial artistique en forme d'installation monumentale, projet réalisé depuis 2000 avec le concours des familles ou

des proches des victimes et soutenu par la société civile, les institutions rwandaises et l'UNESCO. Egalement au Rwanda, il a travaillé sur un projet pour la 20^{ème} commémoration du génocide en 2014, les *Hommes debout* : www.uprightmen.org. Ce projet a aussi été réalisé ailleurs dans le monde dans une vingtaine d'expositions (Genève, Lausanne, Bruxelles, Paris, Ouidah, Montréal etc.). Elle est pérennisée maintenant à Bruxelles.

Artiste en résidence invité par le Conseil Général de Guadeloupe, il a réalisé l'exposition *Fragments d'une Histoire de Demain* sur le lien entre l'esclavage, le colonialisme et la mondialisation. Collaborateur du Fest'Africa à Lille pour le projet Rwanda : Écrire, filmer, peindre par devoir de mémoire, il travaille avec l'Afrika Cultural Centre de Johannesburg et anime des ateliers d'arts plastiques en Afrique du Sud, Ethiopie, Rwanda, Bénin, Tanzanie, Zambie et en France.

Il a fait paraître *Dominations* aux éditions Homnisphères (2006) et *Fantômes de la Mer* aux éditions ARTCO (2016). Le livre *Fantômes de la Mer* documente un projet artistique qui rend hommage aux réfugiés économiques et politiques victimes du trafic humain transméditerranéen.

En tant que photographe, il publie des reportages sur l'Afrique du Sud, la reconstruction du Rwanda, le retour des réfugiés libériens et la Palestine.

En 2022, Bruce Clarke a été invité à exposer dans les deux Capitales européennes de la Culture, Esch au Luxembourg et Kaunas en Lituanie.

RWANDA

Vue générique

Le Rwanda, la République du Rwanda, surnommé le « pays des mille collines », est un pays d'Afrique de l'Est qui s'étend sur 26 338 km² dans la région des Grands Lacs. Il partage des frontières avec, au nord, l'Ouganda, à l'est, la Tanzanie, au sud, le Burundi, et à l'ouest, la république démocratique du Congo. Sa capitale Kigali est située au centre du pays.

Le célèbre Parc national des volcans abrite des gorilles de montagnes et des singes dorés. Le mont Karisimbi culmine à 4 507 mètres d'altitude. Quatre autres volcans sont recouverts de forêts. Au sud-ouest, le parc national de Nyungwe est pourvu d'une forêt tropicale primaire où vivent de nombreux chimpanzés.

Le Rwanda est divisé en quatre provinces subdivisées en trente districts et ces derniers en 416 secteurs. La ville de Kigali, capitale du Pays a un statut particulier. Elle est dirigée par un maire et composée de trois districts.

Le Rwanda est le pays le plus densément peuplé d'Afrique continentale (430 habitants par km²). La population a dépassé les 12 millions d'habitants. Trois habitants sur cinq ont moins de 25 ans (statistiques de 2014).

L'économie du Rwanda est principalement marquée par l'importance de l'agriculture (40 % du PIB, 87 % de l'activité nationale, les terres arables représentent près de 50 % de la superficie du pays), une croissance annuelle de plus de 7 %.

La forte croissance économique du Rwanda s'est accompagnée d'une amélioration significative des conditions de vie : le taux de mortalité infantile a baissé de deux tiers et le pays a presque atteint l'objectif d'éducation primaire universelle. Le Rwanda a beaucoup progressé dans l'accès aux services et dans les indicateurs de développement humain en donnant la priorité aux politiques publiques et aux initiatives endogènes. Le taux de pauvreté a fortement baissé ces dernières années.

Paul Kagamé est élu Président de la République le 25 août 2003, réélu en 2010 et en 2017. Plus de 60 % des députés sont des femmes, ainsi qu'une très forte proportion de sénateurs et de ministres. Ces chiffres font du Rwanda le pays dont la participation des femmes au pouvoir politique est la plus forte au monde.

Le Rwanda est membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union africaine (UA), depuis juin 2007, de la Communauté d'Afrique de l'Est, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et depuis 2009 du Commonwealth.

RWANDA

Repères historiques

1885 : partage de l'Afrique entre puissances européennes. Attribution du Rwanda à l'Empire allemand.

1900 : fondation de la première mission catholique par les Pères Blancs à Save, dans le Sud du pays.

1918 : le Rwanda passe sous occupation belge, mandat accordé par la Société des Nations (SDN).

1930-1932 : commencement d'une politique d'épuration et de remodelage des pouvoirs coutumiers. Le Mwami (roi) est déposé car opposé à l'Eglise et remplacé par son fils MUTARA III RUDAHIGWA, converti au catholicisme.

1931 : introduction de la carte d'identité mentionnant l'ethnie.

1946 : passage du Ruanda-Urundi sous le statut de la Tutelle belge au nom de l'ONU.

1954 : Grégoire KAYIBANDA, ancien séminariste, est nommé rédacteur en chef du Journal Kinyamateka, édité par les Pères Blancs. Le roi MUTARA III affirme ses orientations nationalistes (à replacer dans le contexte africain de la revendication d'indépendance).

1955 : Mgr. PERRAUDIN, Père Blanc suisse, est nommé Vicaire Apostolique de Kabgayi puis Archevêque de Kigali, avec Grégoire KAYIBANDA comme secrétaire particulier.

1957 : publication du Manifeste des Bahutu avec l'aide de missionnaires catholiques. Le Tutsi y est désigné comme une race étrangère. Aide des Pères Blancs et du Mouvement ouvrier chrétien belge à la « révolution hutu ».

1959 : KAYIBANDA fonde le Parmehutu, parti du mouvement de l'émancipation des Hutu.

25 juillet : mort suspecte du Roi à Bujumbura.

28 juillet : intronisation de KIGERI V, dernier roi du Rwanda.

La Toussaint Rwandaise : premiers massacres de Tutsi (20 000 morts) ; leurs biens sont pillés, leurs maisons brûlées. Exil vers les pays limitrophes. Regroupement des rescapés dans des camps dans le Sud-Est du pays. Début de la « Révolution sociale », lancée, appuyée et supervisée par l'Eglise, l'armée et l'administration coloniale.

1961 : 28 janvier, coup d'état. **Proclamation de la République** par KAYIBANDA. Elections et victoire du PARMEHUTU. Nouvelle flambée de violence anti-Tutsi, massacre et exode de milliers de Tutsi.

1962 : 1^{er} juillet, indépendance de la République rwandaise. Premiers raids de réfugiés Tutsi entraînant des représailles massives sur la population civile tutsie. Des milliers de morts en présence de l'armée coloniale belge. **L'appartenance ethnique devient un élément déterminant de la vie sociale : accès à l'emploi, à l'éducation, aux postes administratifs.**

1963 : orchestration du « petit génocide » de Gikongoro par KAYIBANDA. Plusieurs dizaines de milliers de victimes. Fuite de 200 000 Tutsi vers l'Ouganda, le Zaïre, le Burundi. « *Massacre le plus horrible et le plus systématique depuis l'extermination des Juifs par les Nazis* », déclarera le philosophe Bertrand RUSSEL.

1965 : élection de KAYIBANDA qui revendique 98% des suffrages. Monopolisation du pouvoir par le Parmehutu. Armée et police réservées exclusivement aux Hutu, particulièrement à ceux du Sud du pays. Présence de nombreux Hutu du Nord dans l'armée, cependant.

1973

Février. Nouvelle vague de persécutions anti-Tutsi : pogroms sanglants, expulsion des Tutsi de l'administration, de l'éducation. Epuration ethnique des élèves du secondaire et des étudiants de l'Université.

Fin juillet. Coup d'Etat militaire d'un Hutu du Nord, Juvénal HABYARIMANA. Assassinat de plus de 50 membres de l'administration et du gouvernement.

1974 : mort de KAYIBANDA, abandonné de tous. HABYARIMANA reprend à son compte la politique ethnique de son prédécesseur, mais en favorisant cette fois les Hutu du Nord.

1975 : signature d'un accord d'assistance militaire entre Giscard d'ESTAING et HABYARIMANA : fourniture d'armes par la France.

1976 : Mgr. NSENGIYUMVA, archevêque de Kigali, entre au Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), le nouveau parti unique. Il sera forcé d'en démissionner lors de la visite de Jean-Paul II au Rwanda en 1990.

1979 : création, au Kenya, de la Rwandese National Union (RANU), futur Front Patriotique Rwandais (FPR) en 1987.

1981 : engagement de nombreux jeunes réfugiés Tutsi dans la rébellion de Museveni en Ouganda.

1982 : Jean-Christophe MITTERRAND, fils du Président, est nommé à la Cellule franco-africaine de l'Elysée qu'il dirigera peu après et jusqu'en 1992. Ce dernier entretiendra de nombreuses relations avec des chefs d'état africains et leurs enfants, dont Jean-Pierre HABYARIMANA. Le président rwandais refoule à la frontière 80 000 Tutsi expulsés d'Ouganda par Milton OBOTE. Forte mortalité dans les rangs de ces réfugiés affamés.

1983 : HABYARIMANA est réélu avec 99,8% des voix. Refus d'accueillir les réfugiés Tutsi. Naissance d'une opposition démocratique forte. Amplification de la crise : multiplication des arrestations d'opposants Hutu du Sud.

1990 : Erik ORSENNA rédige pour François MITTERRAND le « Discours de la Baule ». Il en dénoncera plus tard la politique africaine. L'opposition armée du FPR appuie l'opposition sudiste et démocratique.

1^{er} octobre : attaque du FPR depuis l'Ouganda.

4 octobre : intervention française (opération Noroît) sur décision de François MITTERRAND. 150 hommes du Régiment Etranger des Parachutistes (REP) sont envoyés au front, suivis des Belges et des Zaïrois. François MITTERRAND ajoute ensuite 450 hommes. Les 3000 Zaïrois sont renvoyés chez eux à cause des nombreuses exactions qu'ils commettent.

Nuit du 4 au 5 octobre : simulation d'une attaque sur Kigali avec le concours des militaires français.

5 octobre : discours d'HABYARIMANA expliquant que l'ennemi avait attaqué la capitale : état de siège, couvre-feu intégral, appel à la vigilance et à la délation. Arrestation de dix milles Tutsi et d'opposants politiques Hutu.

8 octobre : massacre de civils Tutsi, les Bahima. Un millier de victimes. D'autres massacres se poursuivront au cours des jours suivants.

Fin octobre : appui des troupes françaises repoussant le FPR en Ouganda. Début de la guérilla. Retrait de la Belgique du Rwanda en dénonciation des crimes du régime Habyarimana. Seules restent les troupes françaises.

Novembre : accord par la France d'un prêt de 84 millions de francs « pour le développement », en réalité pour l'achat d'armements.

Décembre : nouveau prêt de 49 millions de francs pour la « réalisation de divers projets ». Diffusion du texte raciste dit des « Dix commandements du Hutu » dans la revue Kangura soutenue par la belle-famille du Président. La 4^{ème} de couverture est ornée d'une photo de François MITTERRAND avec comme légende : « *Les vrais amis, on les rencontre dans les difficultés* ».

1991-1992 : se produisent divers événements dans lesquels sont impliqués les militaires français. Reconnaissance du multipartisme, manifestations populaires contre le gouvernement. Cessez-le-feu.

Mai 1992 : création des milices Interahamwe.

Juillet 1992 : Déplacement de près d'un million de personnes en raison des combats dans le Nord.

Fin août : massacre de Tutsi dans la région de Kibuye (Ouest du pays). « Couverture » par le Crédit Lyonnais d'un contrat égyptien de 6 millions de dollars de fourniture d'armes au Rwanda. Livraison pour 86 millions de dollars d'armes par an par une manufacture d'armes sud-africaine.

Novembre : HABYARIMANA parle des « Accords d'Arusha » comme d'un « chiffon de papier ». Léon MUGESERA, membre du MRND, prône la liquidation des Tutsi.

Janvier 1993 : nouvelle offensive du FPR arrêtée aux portes de Kigali grâce à l'appui français. Deux compagnies françaises sont envoyées au Rwanda. Massacre de Tutsi dans le Nord du pays. Enquête internationale sur les massacres. Jean CARBONNARE, membre de cette commission, affirme avoir vu des instructeurs français dans le camp où l'on « amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués ». Dénonciation par la Commission des pratiques de génocide au Rwanda et de la responsabilité au plus haut niveau des autorités rwandaises.

Février 1993 : Paul BARRIL est engagé par le Ministre rwandais de la Défense.

28 février : visite du ministre de la Coopération, Marcel DEBARGE, à Kigali. Appel à un front commun contre le FPR. Habyarimana appelle alors la population à la « défense civile du pays ».

Mars 1993 : enquête internationale sur les massacres. Jean CARBONNARE, membre de cette commission, affirme avoir vu des instructeurs français dans le camp où l'on « amenait des civils par camions entiers. Ils étaient torturés et tués ». Dénonciation par la Commission des pratiques de génocide au Rwanda et de la responsabilité au plus haut niveau des autorités rwandaises.

4 août 1993 : signature des « Accords d'Arusha » :

- mise en place d'un état de droit sous la responsabilité d'un gouvernement de transition à base élargie
- retour des réfugiés rwandais.
- constitution d'une armée nationale de transition intégrant FAR et APR.

Début des émissions racistes à la Radiotélévision des Mille Collines (RTLM).

Décembre 1993 : retrait des troupes françaises. Mise en place de la MINUAR. Le 27 décembre, la MINUAR compte 1 260 hommes

21 janvier 1994 : interception par la MINUAR à Kigali d'un avion-cargo qui avait chargé à Châteauroux des armes pour le FAR. Blocage des accords d'Arusha : la faction présidentielle extrémiste refuse de mettre en place un gouvernement de transition élargi au FPR.

Mars 1994 : la MINUAR compte 2508 hommes.

4 avril : le colonel BAGOSORA déclare que les accords d'Arusha « n'offrent aucune garantie » et parle « d'exterminer tous les Tutsi ».

6 avril, 20h30 : l'avion ramenant d'Arusha le président Habyarimana et le président du Burundi, Dar-Es-Salam, est abattu à Kigali. Les tueries commencent aussitôt.

9 avril 1994 : Opération Amaryllis. La France envoie des troupes à Kigali, ainsi que la Belgique, pour évacuer les expatriés. Evacuation de Madame HABYARIMANA et des membres éminents de sa famille. Le Ministère de la Coopération, sur ordre de François MITTERRAND, lui remet un chèque de 200 000 francs pour ses frais personnels. Le Gouvernement intérimaire se constitue à l'Ambassade de France et au Ministère de la Défense sous la houlette de l'Ambassadeur de France et du Colonel BAGOSORA.

21 avril 1994 : le Conseil de Sécurité vote la réduction de la force de la MINUAR à 450 hommes. Le génocide peut se poursuivre.

Fin juin 1994 : Opération Turquoise. La France prend le contrôle d'une partie du territoire Rwandais sous prétexte de sauver les Tutsi. Cette opération permettra en fait d'exfiltrer nombre de génocidaires qui pourront s'enfuir par le Zaïre. Afflux de deux millions d'Hutu au Zaïre. Début de l'épidémie de choléra qui va émuouvoir le monde entier et passer sous silence le génocide de plus d'un million de Tutsi.

28 juin 1994 : le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU, René DEGNI-SEGUI, établit dans son rapport d'enquête au Rwanda que les massacres ont été planifiés. Il conclut que les massacres des Tutsi sont un génocide.

21 août 1994 : fin de l'Opération Turquoise. Les FAR se réorganisent avec l'aide de MOBUTU. Environ 500 militaires français sont au Zaïre jusqu'à la fin septembre.

4 octobre 1994 : la commission d'experts formée par la résolution 935 du 1^{er} juillet 1994 du Conseil de Sécurité conclut, à l'instar de DEGNI-SEGUI, qu'il y a eu génocide des Tutsi.

8 novembre 1994 : adoption par le Conseil de Sécurité de la résolution 955 instituant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) pour juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'états voisins, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

C'est dans ce contexte historique qu'a été mis, en 1994, un point final à l'extermination systématique des Tutsi, au génocide des Tutsi, accompagnés dans leur mort par de nombreux Hutu démocrates. Le génocide des Tutsi n'est pas le résultat d'une révolte spontanée de la population, mais bien celui d'un plan mûrement réfléchi et élaboré.

Cet historique montre assez le rôle qu'ont pu jouer, dans un passé lointain, la puissance coloniale et l'Eglise représentée par les Pères Blancs (surtout les Pères Blancs belges néerlandophones), et dans un passé plus récent, l'Eglise encore et certaines puissances occidentales, dont la France. Sans parler bien sûr de la faillite de l'ONU et donc de toute la communauté internationale.

Les médias eux-mêmes n'ont pas rempli leur rôle à l'occasion de ces événements dramatiques. Ils se sont comportés, le plus souvent, comme une caisse de résonance des positions officielles alors qu'ils auraient dû, comme c'est leur mission, porter un regard critique sur ces événements. Le Journal *Le Monde*, dans ce domaine, s'est particulièrement distingué. Pendant plusieurs semaines, nous avons été soumis à la plus totale désinformation.

RWANDA

Caractéristiques du génocide

La déshumanisation est au cœur de tout processus génocidaire. Primo LEVI, rescapé d'Auschwitz explique que « *la victime doit être dégradée afin que le meurtrier sente moins le poids de sa faute* ». Pendant des années, le Tutsi est qualifié d' « Inienzi », de « cancrelat ». On peut donc l'écraser sans se poser de problème de conscience.

- **élimination systématique des Tutsi** : hommes, femmes, enfants, bébés, vieillards... génocide planifié.
- **les lieux traditionnels de refuge** : les églises en particulier sont devenues les lieux de massacres systématiques.
- **extrême cruauté** : utilisation des outils comme la machette, le gourdin clouté, la hache, les pierres... Cette cruauté fait souvent le lit du négationnisme. En effet, une telle cruauté est indicible, incroyable. « *Ce n'est pas possible...* ». Et ces négationnistes sont nombreux en France ; ils ont des amis français, belges...

« ***L'immensité même des crimes connus donne aux meurtriers, qui proclament leur innocence à grand renfort de mensonges, l'assurance d'être crus plus volontiers que les victimes*** », écrivait Hannah ARENDT

- **le viol utilisé comme arme du génocide** : beaucoup de femmes sont maintenant sidéennes.
- **participation d'un nombre très important** de génocidaires, ce qui permet de « diluer » la responsabilité.
- **participation de femmes**, souvent éduquées, qui ont tué, incité au viol et au meurtre.
- **participation d'enfants** : exemple de ce jeune de 9 ans arrêté en 1999 pour avoir tué un bébé de 3 ans. Il avoue avoir tué, avant, plusieurs autres enfants : « *Il y en a que j'ai immergé dans de l'eau chaude. Il y en a à qui j'ai enfoncé un couteau dans le sexe. Il y a un autre bébé que j'ai achevé par un couteau sur le cou.* » En 1994, ce garçon âgé de 4 ans avait suivi son père, génocidaire en prison, et assisté au meurtre systématique des Tutsi et aux tortures infligées avant de tuer.

La thèse du double génocide est très souvent reprise par les révisionnistes. Cela permet de renvoyer dos à dos les deux groupes que l'on considère comme responsables, sur le même rang. Le FPR a commis des crimes de guerre, c'est incontestable. En 1945, en France, les vainqueurs avaient aussi des crimes à se reprocher : ça ne change rien à la réalité de la Shoah.

On retrouve aussi cette idée dans les propos effarants de Jean D'ORMESSON : « *La leçon de cette tragédie, c'est que les hommes sont tous coupables et tous innocents* ». Il avait parlé avant, en juillet 1994 de « *massacres grandioses dans des paysages sublimes* ». Voilà comment on peut traiter un sujet aussi dramatique.

RWANDA

LE COLLECTIF DES PARTIES CIVILES POUR LE RWANDA

Le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) est une association à but non lucratif, créée par deux Rémois, Alain et Dafroza Gauthier. Elle a été déclarée en Sous-préfecture de Reims en novembre 2001.

Son objet : « Soutenir moralement et financièrement tous ceux qui, dans le cadre du génocide perpétré au Rwanda en 1994, porteraient plainte contre les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi du Rwanda et présentes sur le sol français. Le CPCR se porte partie civile contre les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide et apporte son aide à toute action visant à préserver la mémoire des victimes ».

Depuis sa création, le CPCR n'a cessé de préparer des plaintes à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide des Tutsi et vivant en France.

Ce crime des crimes étant imprescriptible, tous ceux qui se sont rendus coupables d'un tel forfait doivent être jugés. Seule la justice rendra aux victimes et aux rescapés leur dignité, seule la justice permettra aux bourreaux de réintégrer la communauté des hommes.

Après plus de 20 ans d'immobilisme, la France a commencé à juger les personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide et qui ont trouvé asile sur son territoire. De nombreuses informations judiciaires sont en cours grâce aux plaintes déposées par le CPCR.

Mars 2014, Pascal SIMBIKANGWA, ancien capitaine de l'armée rwandaise a été condamné à 25 ans de prison pour « crime de génocide » et pour « complicité de crimes contre l'humanité ». Après appel, sa peine a été confirmée en 2016.

Juillet 2016, Octavien NGENZI et Tito BARAHIRA ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité pour « crime de génocide » et pour « crime contre l'humanité ». Après appel, les peines ont été confirmées en 2018.

Décembre 2021, Claude MUHAYIMANA a été condamné à 14 années de réclusion criminelle pour « complicité de génocide » et « complicité de crime contre l'humanité ». Il a fait appel.

Juillet 2022, Laurent BUCYIBARUTA a été condamné à 20 années de réclusion criminelle pour « complicité de génocide » et « complicité de crime contre l'humanité ». Il a fait appel mais est décédé avant d'avoir été rejugé.

Juillet 2023, Philippe HATEGEKIMANA/MANIER a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour « génocide, complicité de génocide, crimes contre l'humanité, complicité de crimes contre l'humanité et participation à une entente en vue de la préparation des crimes de génocide et autres crimes contre l'humanité. »

Décembre 2023, Sosthène MUNYEMANA a été condamné à 24 années de réclusion criminelle pour « génocide et crime contre l'humanité et la contribution à la préparation de ces crimes ».

En octobre 2024 se tiendra le procès du docteur Eugène RWAMUCYO.

« La justice, pas la vengeance »

Smon Wisenthal

RWANDA

BIBLIOGRAPHIE NON-EXHAUSTIVE sur le génocide des Tutsi du Rwanda

ANCEL Guillaume « Rwanda, la fin du silence : témoignage d'un officier français » - Editions Les Belles Lettres, coll. « Mémoires de Guerre » - 2018

BOUCHACAR BORIS DIOP « Murambi, le livre des ossements » Editions Zulma - 2014

BRAECKMAN Colette « Rwanda, histoire d'un génocide » - Editions Fayard - 1994

CHRETIEN Jean-Pierre (dir.), Jean-François DUPAQUIER, Marcel KABANDA et Joseph NGARAMBE – « Rwanda : Les médias du génocide » - Editions Paris, Karthala - 1995

DES FORGES Alison « Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda » - Editions Human Rights Watch/FIDH, Karthala - 1999

DE SAINT-EXUPERY Patrick « Complices de l'Inavouable, la France au Rwanda » - Editions Les Arènes - 2009

DE SAINT-EXUPERY Patrick « La Traversée » - Editions Les Arènes - 2021

DUCLERT Vincent « La France face au génocide des Tutsi. Le grand scandale de la VIème République » - Edition Tallandier - 2024

DUPAQUIER Jean-François « L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi ex-espion rwandais » - Editions Karthala, Paris – 2010

FAYE Gaël « Petit Pays » - Roman - Editions Grasset - Prix Goncourt des Lycéens 2016

FRANCHE Dominique « Rwanda. Généalogie d'un génocide » - Edition Les petits livres – 1997

GILLET Eric et JADOUL André, avocats au Barreau de Bruxelles, Rapport de deux missions effectuées au Rwanda du 9 au 17 janvier et du 2 au 5 février 1992.

GOUTEUX Jean-Paul « La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle » - Edition L'Esprit Frappeur – 2002

GOUTEUX Jean-Paul « Un génocide secret d'état » - Editions L'Esprit frappeur - 2009

GUICHAOUA André « Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare » - Editions Karthala, Paris - 2005

HATZFELD Jean « Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais » - Editions Seuil – 2002

HATZFELD Jean « Une saison de machettes » - Editions Seuil – 2003

HATZFELD Jean « La Stratégie des antilopes » - Editions Seuil – 2007

HATZFELD Jean « La Stratégie des antilopes » - Editions Seuil – 2007

HATZFELD Jean « Un papa de sang » - Editions Gallimard - 2015

Human Rights Watch « Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda » - Editions Karthala - 1999

LARCHER Laurent « Rwanda, ils parlent » - Edition Seuil - 2019

LARCHER Laurent « Papa, qu'est-ce qu'on a fait au Rwanda » - Edition Seuil - 2024

MALAGARDIS Maria « Sur la Piste des tueurs rwandais » - Editions Flammarion - 2012

MEHDII BA « Un génocide français » - Editions L'Esprit frappeur - 1997

MELVERN Linda « Complicités de génocide - Comment le monde a trahi le Rwanda » - Editions Karthala - 2010

MOREL Jacques « La France au cœur du génocide des Tutsi » - Editions L'Esprit Frappeur - 2010

MUKASONGA Scholastique « Notre-Dame du Nil » - Editions NRF - Prix Renaudot 2012

PRUNIER Gérard « Rwanda : le génocide » - Editions Dagorno - 1998

REVERIEN RURANGWA « Génocidé » - Editions Presses de la Renaissance - 2006

SEHENE Benjamin « Le piège ethnique » - Editions Dagorno - 2000

TERNON Yves « L'innocence des victimes : au siècle des génocides » - Editions Desclée de Brouver - 2001

UMUBYOYI Beata « Le convoi » - Editions Flammarion - 2023

Bandes dessinées

STASSEN Jean-Philippe « Déogratias » - Editions Dupuis - 2000

DE SAINT-EXUPERY Patrick et Hippolyte « La fantaisie des dieux » - Editions Les Arènes - 2014

DEBOMY Frédéric et PROST Emmanuel « Le génocide des Ttutsi du Rwanda » - Editions Full Stop - 2019

ZRIBI Thomas et ROUDEAU Damien « Rwanda, à la poursuite des génocidaires » - Editions Les Escales/Steinks - 2023

RWANDA

FILMOGRAPHIE

UNE REPUBLIQUE DEVENUE FOLLE - RWANDA 1894-1994

De Luc HEUSCH – 1996 - 1 h 15

TUEZ-LES TOUS

De Raphaël GLUCKSMANN, David HAZAN, Pierre MEZERETTE – 2004 - 97 mn

SHOOTING DOGS

De Michaël CATON JONES - 2005 – 1 h 54

SOMETIMES IN APRIL

De Raoul PECK – 2005 – 2 h 20

LA GRANDE TRAQUE : DES TUEURS PARMIS NOUS ?

De Manolo D'ARTHUYS – 2011 - 1 h 12

PETIT PAYS

D'Eric BARBIER – 2022 - 1 h 53

RWANDA, le silence des mots

De Gaël FAYE et Michaël SZTANKE – 2022 - 60 mn

RWANDA, A LA POURSUITE DES GENOCIDAIRES

De Thomas ZRIBI et Stéphane JOBERT – 2023 – 60 mn

RWANDA

Vidéos sur You tube

<https://www.youtube.com/watch?v=7K8jqbuEw4E> : Alain Duhamel (avec certains propos discutables). Procès SIMBIKANGWA - 2014 - 3 mn 07

<https://www.youtube.com/watch?v=MWf4LwWkg2Y&t=20s> : interview Dafroza et Alain GAUTHIER - 2 mn 03

<https://www.youtube.com/watch?v=TbqFo5A321Q> : interview Dafroza et Alain GAUTHIER du 13/03/2014 - 7 mn 37

<https://www.youtube.com/watch?v=Jjt-gvZ-AL0> : en Anglais - 9 mn 06

<https://www.youtube.com/watch?v=ftXxttLcrbo> : 3/02/2018 BFMTV -1 mn 25

<https://www.youtube.com/watch?v=-zgng3Iiieo> : ouverture du procès SIMBIKANGWA - 1 mn 41

<https://www.youtube.com/watch?v=lJoNkrY44-s> : interview de Dafroza GAUTHIER sur LCI - 9 mn

<https://www.youtube.com/watch?v=reKCQxQ3NLI> : interview de Dafroza et Alain GAUTHIER - 4/02/2014 - 2 mn 34

<https://www.youtube.com/watch?v=qWiRV9TW3kA> : déclassification des archives - 7/04/2015 - Réactions d'Alain GAUTHIER - 5 mn 16

https://www.youtube.com/watch?v=7_bXW-Xbric : verdict SIMBIKANGWA - ITELE - 14/03/2014 - 1 mn 59

<https://www.youtube.com/watch?v=If56CtztR4c> : procès en appel de NGENZI et BARAHIRA - 2/05/2018 - AFRICANEWS - 1 mn 42

<https://www.youtube.com/watch?v=9-nhuaYgpb4> : « Gaël FAYE soutient le CPCR dont il est membre » - 1 mn 02

https://www.youtube.com/watch?v=D7P3qQJxF_w : United Nations Development Programme, Rwanda 20 ans après - 1 mn 34

<https://www.youtube.com/watch?v=ogpyG9VKIUQ>. Création de l'ACPCR « Les Amis du CPCR au Rwanda » - 2 mn 02

<https://www.youtube.com/watch?v=NQfcBm5Tr3Y>. Rapport TREVIDIC : « les Rwandais de France s'expriment » - 2012 - 9 mn 26

<https://www.youtube.com/watch?v=m7pQfCMNr3Q> : ouverture procès SIMBIKANGWA - CNEWS - 4/02/2014 - 1 mn 23